

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Compte rendu du conseil municipal**  
**Du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Etaients présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, MICHEL Jean-Paul, EPAILLY Stéphane, DE JACQUELOT Rodolphe, CRETIN Pascal, SEIBERT Ludovic, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu

Absents excusés : GRAPPE Bernadette (pouvoir à BULONE Géraldine)

Secrétaire de séance : Claude PILLOUD

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte-rendu précédent
- ✓ Achat et vente de terrains :
  - Achat à l'euro symbolique au CD39
  - Vente à M CHEVALIER et à M LAROCHE
  - Demande d'achat de M. DUPONT et de M CRETIN Jean-Paul.
- Dossier salle polyvalente.
- Courrier de M EPAILLY Jean-Claude et de Mme PAGET-GOY
- Demande de soutien financier de Eve-Ondine DUCHAUFOUR
- Adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- ✓ Questions diverses.

**1/ Approbation du compte-rendu précédent**

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 est adopté 8 voix pour, 7 voix contre au motif qu'ils estiment qu'il y a eu des manques dans la retranscription.

**2/ Achat et ventes de terrains :**

- ✓ **Achat à l'euro symbolique au Conseil Départemental** : Le CD 39 propose la vente de 6 parcelles (pour une surface de 15 836 m<sup>2</sup>) à la commune à l'euro symbolique. Il s'agit de l'ancienne voie du tram, en prolongement du tunnel, coté Ilay. La question de la propriété du tunnel est abordée : le sol emportant le sous-sol, c'est la commune qui en a la propriété. La signature d'un acte administratif avec le CD 39 sera étudiée, afin de ne pas avoir les frais d'actes notariés. Cet achat est accepté à l'unanimité.
- ✓ **Vente de la parcelle B 1302** de 694 m<sup>2</sup> à M et Mme CHEVALIER François à 10 € le m<sup>2</sup> (terrain non constructible), soit 6 940 € : accepté à l'unanimité.
- ✓ **Vente de la parcelle ZE 268** de 202 m<sup>2</sup> à M. LAROCHE Stéphane à 36 € le m<sup>2</sup> (terrain constructible), soit 7 272 € : accepté à l'unanimité.
- ✓ **Demande d'achat de M. CRETIN Jean-Paul** : celui-ci sollicite l'achat d'environ 670 m<sup>2</sup> de terrain d'aisance vers sa maison à 10 € le m<sup>2</sup> : accepté à l'unanimité.
- ✓ **Demande d'achat de M. DUPONT Antoine** : en cours d'achat du lot n° 5, il souhaite acquérir du terrain d'aisance autour de ce lot. Le terrain sollicité appartient à plusieurs propriétaires. Après étude, le Conseil propose de le rencontrer sur place avant de prendre sa décision.

**3/ Dossier Salle polyvalente.**

Un compte-rendu de la commission travaux, qui a permis de finaliser le descriptif des travaux quantitatifs par corps de métier, à envoyer aux entreprises, pour une étude des devis cet fin d'été. Il est décidé d'ajouter des variantes de prix demandés pour des fenêtres en bois et châssis fixe.

Compte-tenu du contexte (pénurie de matériaux, artisans débordés), les travaux ne se feront pas avant début 2022

Le Conseil Municipal prend note des travaux de goudronnage après le 14 juillet, si la météo le permet, et retient le devis de SEFP pour le balayage de la Grande Rue pour un montant de 206 € avec aspiration des grilles (Celui-ci aura lieu le lundi 12 juillet).

- ✓ Le Maire fait part d'un problème d'inondation lors de pluies importantes en bas de ville au niveau du 78 Grande Rue (M. DIDIER François). Pour réduire ce problème, il serait judicieux de créer un trop plein qui se déversera dans un fossé en bas de la grande rue.

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise GOYARD de 7685 € HT.

Cette solution permet de répondre rapidement à ce problème de saturation du réseau de cette zone. Il conviendrait de dévier les eaux parasites qui engorgent le réseau (venant de la Vallière et des différents lotissements) d'arriver à cet endroit. Le schéma d'assainissement prévu cet automne devrait nous aider à répondre à cette problématique.

La question de pollution du Dombief a été soulevé, mais serait infime vu la dilution.

Le conseil adopte ce devis à l'unanimité, sauf L. SEIBERT (contre).

#### **4/ Courrier EPAILLY Jean-Claude et PAGET-GOY Joelle :**

- M. EPAILLY Jean-Claude constate un afflux très important d'eau dans son champ, notamment depuis la création d'un réseau d'eau claire dans la Grande Rue. Afin d'évaluer la situation et puisqu'aucune solution évidente techniquement et financièrement ne se dégage, le Conseil se rendra sur place. Il demande également de faire reboucher une faille dans les Cotalets, ce qui est accepté et sera prévu rapidement. Il alerte sur circulation à vive allure des quads, notamment sur les routes forestières. M EPAILLY Stéphane demande de vérifier l'assainissement de la maison du 6 quartier de la gare qui ressortirait selon lui sur une parcelle communale.
- Mme PAGET-GOY Joëlle informe du mauvais état de la fontaine du Bas de Ville (bassin percé, carreaux cassés, etc...). Avant tout décision, la commission travaux se rendra sur place.

#### **6/ Demande de soutien financier par Eve-Ondine DUCHAUFFOURG :**

Habitante de Chaux du Dombief, elle intègre cette année l'équipe de France de ski nordique et recherche des soutiens financiers. Le débat donne lieu à diverses questions : est-ce de la compétence d'une collectivité d'aider une personne privée ; ne faut-il pas établir des critères d'attribution ; les associations de la commune auront-elles une subvention en 2021.

Après ces échanges, il est procédé au vote qui se répartit de la façon suivante :

- ✓ 500 € : BOUILLET, MICHEL, SEIBERT, DE JACQUELOT, BAUDURET, ARROYO, CRETIN, EPAILLY.
- ✓ 300 € : PILLOUD, JEUNET
- ✓ Abstention : BULONE, CHEVALIER, DURANTON.

L'aide financière est donc de 500 €.

#### **7/ Adoption de la nomenclature M 57 AU 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Les collectivités territoriales sont amenées à court terme à changer de nomenclature comptable, passant de la M14 à la M57. Le trésor public a proposé à la secrétaire de mairie de tester cette nouvelle nomenclature.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un passage en M57.

#### **8/ Questions diverses :**

- ✓ **Bois** : Le Maire fait part d'une motion des communes forestières informant que le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF prévoyant :
  - Un soutien financier complémentaire des communes propriétaires de forêts.
  - une réduction des effectifs des services de l'ONF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour cette motion sollicitant le retrait contre ces nouvelles décisions.

- ✓ **Verger partagé et participatif** : Suite à l'accord de principe lors du précédent CM, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal à Ilay à l'association « Espérance Nature et Patrimoine ». Cette convention est gratuite et d'une durée de 20 ans. (Infos sur ce verger dans la future gazette).
- ✓ **Courrier Regazzoni- Bulabois** : le Maire fait part pour info au Conseil Municipal d'un courrier reçu en dernière minute à propos de la divagation des chiens dans la commune. Ce courrier sera présenté de nouveau au prochain Conseil Municipal.
- ✓ Une discussion s'engage concernant différents points : nettoyage des fontaines et des murs, enlèvement de l'ancienne barrière du parc du Prélet, location de ce dernier à un agriculteur à la retraite, remise en place de la tournette des Bouviers, élaboration de la gazette.

La séance est levée à 23h15.